

Réunion conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale

PRESENTS :

Pour le Conseil de l'Action sociale :

Mme DESMIT A-L, Présidente.

MM. BARRIDEZ P., BOCKET J-M., DE CONCILIIIS G., DELMOTTE M-Ch., DI SANTO M., MABILLE M., VAN OOST-ADNET S, TANGHE A., membres.

WALLEMACQ B., Directeur général ff.

Pour le Conseil communal :

MM. M. PERIN, BOURGMESTRE PRÉSIDENT;

A. MATHELART, P. JENAUX, B. PATTE, J.-J. ALLART, Echevins;

A.-L. DESMIT, Présidente du CPAS;

A. LEMMENS, E. WART, M. LARDINOIS, H. MEGALI, J.-L. ART, P. CUVELIER, P. BARRIDEZ, N. MEURS-

VANHOLLEBEKE, M.-C. LORIAU, J. BRETON, E. VANCOMPERNOLLE, M. JANDRAIN, C. PIRET-de

FAUCONVAL, B. MGHARI, D. DE CLERCQ, G. DE CONCILIIIS, Conseillers communaux;

B. WALLEMACQ, Directeur général.

Le Président ouvre la séance à 19 heures

SEANCE PUBLIQUE

1^{er} OBJET. Présentation de la note de politique générale portant sur le programme d'actions du C.P.A.S. pour l'exercice 2020 et du rapport annuel sur les synergies entre la commune et le Centre Public d'Action sociale - Prise d'acte.

Madame la Présidente présente la note de politique générale 2020 portant sur le programme d'actions du C.P.A.S. et le rapport annuel sur les synergies entre la commune et le Centre Public d'Action sociale.

NOTE DE POLITIQUE GENERALE 2020

Introduction

Voici déjà 11 mois que le nouveau conseil de l'action sociale a été installé. A l'occasion du budget 2020, nous prenons le temps de revenir sur ce qui a marqué l'année 2019 et sur la manière dont les projets seront poursuivis durant l'année 2020.

Malgré le court délai qui s'est écoulé depuis la note de politique sociale qui vous a été présentée en même temps que le budget en mars 2019, nous n'avons pas perdu de temps afin de poursuivre les objectifs que nous nous sommes fixés. Avant tout, il me paraît difficile de ne pas évoquer le travail qui a été fait par toute l'équipe du CPAS en vue de l'établissement d'un programme stratégique transversal (PST), validé par le Conseil de l'action sociale en octobre dernier. Même s'il s'agit d'une obligation légale, le personnel a dû s'approprier ce nouvel outil de travail et également la méthode de concertation qui va de pair avec son élaboration. Nous ne doutons pas de la plus-value qu'apportera cet outil dans la gestion quotidienne du CPAS.

L'intégration et l'aide sociales

Le service social général est chargé d'assurer l'intégration sociale et l'aide sociale en collaboration avec le service d'insertion. C'est l'ADN du CPAS, sa raison d'être. Nous vous parlons en début d'année des contrôles croissants des CPAS et de la difficulté d'exécuter sa mission dans un contexte où la charge administrative pesant sur les CPAS croît de

manière importante. L'année 2019 en a été une belle illustration. Un contrôle des procédures a ainsi été effectué cette année par le SPP Intégration sociale, lors duquel l'auditrice a commencé par souligner le bon fonctionnement du CPAS. Les quelques remarques émises concernaient principalement le contrôle interne, l'absence de back-up pour l'exercice de certaines fonctions ainsi que la mise en conformité par rapport au traitement des données à caractère personnel. Un plan d'actions a déjà été élaboré, prévoyant la mise en œuvre de toutes les mesures d'ici juin 2020.

46 personnes bénéficient actuellement du revenu d'intégration au niveau du CPAS (ils étaient 52 fin 2018). Ce chiffre reste donc stable en comparaison avec les années antérieures, de même que le nombre de demandes de RIS traitées par le CPAS : 58 en 2019 contre 56 en 2018.

Le CPAS a poursuivi sa politique d'insertion socio-professionnelle durable qui fait d'ailleurs souvent l'objet d'éloges de la part de ses partenaires, notamment parce que le suivi des bénéficiaires en insertion est particulièrement soutenu. Cela augmente considérablement les chances de réussite en cas d'emploi. Le service insertion sait déceler la moindre opportunité d'impliquer les bénéficiaires et de les rendre ainsi acteurs de leur destin. Le projet relatif à l'épicerie sociale, qui sera développé plus loin, en est une parfaite illustration.

5 personnes ont également été mises à l'emploi cette année, ce qui pousse à 75 le nombre de bénéficiaires réinsérés depuis 2013 sans qu'aucun d'eux ne soient revenus au CPAS.

Une action sociale cohérente et adaptée aux besoins spécifiques de la population

Au niveau des autres services que le CPAS propose aux Bonsvillersois, de nombreux développements sont intervenus en 2019.

Le contrôle des comptes de gestion (imposé par la loi) a été effectué pour la première fois cette année, et sera poursuivi à raison de 4 fois par an.

Comme annoncé, une nouvelle accueillante conventionnée a débuté son activité en septembre à Wayaux, et un co-accueillant la rejoindra en janvier prochain, ce qui augmentera à terme de 8 unités le nombre d'enfants équivalents temps plein pouvant être accueillis dans une structure conventionnée sur notre territoire, et ce dans un contexte de pénurie de places. De plus, le co-accueil permet de diversifier encore l'offre d'accueil à la petite enfance aux Bons Villers.

Le service d'accueillantes est demandeur de poursuivre le recrutement d'autres accueillant.e.s et mène actuellement des discussions en ce sens. Cela se traduit par une augmentation du budget prévu à cet effet. Il faut d'ailleurs mentionner qu'à partir de 2020, les nouveaux accueillants ne pourront plus être engagés que sous le statut de salariés.

Je tiens ici à souligner le travail d'accompagnement et de suivi qui est réalisé par le service des accueillants afin de maintenir un accueil conventionné de qualité aux Bons Villers.

Le service de livraison des repas à domicile a également pris de l'ampleur, vu que le nombre de repas livrés est passé de 26 à 35 (soit une augmentation de plus de 30%) avec bien entendu également une augmentation du budget à ce niveau tant au niveau des recettes que des dépenses.

Le service ILA aura lui aussi connu du mouvement cette année, étant donné que trois locataires se sont succédés assez rapidement, avec pour conséquence une charge de travail importante à chaque fois mais aussi (et surtout), la satisfaction de voir l'évolution positive du parcours de ces personnes au vécu chaotique et, parfois, traumatisant. Ici aussi, je tiens à souligner le travail de qualité qui est réalisé par le service ILA aux Bons Villers. Je peux confirmer, pour l'avoir moi-même constaté en prenant contact avec d'autres CPAS, que l'accompagnement est loin d'être aussi qualitatif partout.

Un vent de renouveau souffle sur l'épicerie sociale. Souveniez-vous, suite à la baisse de fréquentation de l'épicerie sociale, une évaluation a été effectuée en collaboration avec la Fédération des services sociaux, sous forme d'une enquête auprès de tous les bénéficiaires de l'aide alimentaire sur notre territoire, de manière individuelle et collective. Il est très vite apparu que l'épicerie sociale était essentielle et qu'elle ne devrait pas être supprimée. Au vu de la qualité des échanges avec les bénéficiaires et de leur volonté d'implication, il a été décidé de les intégrer totalement à la réflexion afin de proposer des pistes pour le futur de l'épicerie. C'est ainsi que différentes rencontres ont été organisées, lors desquelles une vingtaine de bénéficiaires a activement participé (soit presque un tiers). Ce travail extrêmement riche a permis de dégager des propositions, sur lesquels nous travaillerons en 2020, tout en sachant qu'il est envisagé de réaménager complètement le bâtiment dans le cadre du plan communal de développement rural. Ces travaux importants n'interviendront toutefois pas avant 2021. En attendant, la réflexion se concrétisera en aménagements au niveau de l'organisation de l'épicerie, de son approvisionnement, et, surtout, de la participation et l'implication des bénéficiaires de ce service.

Les travailleurs sociaux ont mis en évidence la nécessité de fournir un accompagnement plus soutenu et adapté en matière de logement, que ce soit au niveau de la recherche de logement, ou au niveau du suivi après la signature de l'éventuel contrat de bail. En effet, le logement est fondamental en vue de l'accès aux autres droits sociaux. Lorsqu'un bénéficiaire n'a pas de logement stable, le travail social commencera d'ailleurs toujours par ce point avant d'envisager toute autre action de réinsertion. Une réflexion sera donc menée en ce sens, avec une attention particulière à la collaboration avec d'autres services intervenant dans ce secteur (cohésion sociale, commune, etc.).

Le personnel du CPAS

Après les nombreux changements intervenus en 2018, il nous tenait à cœur de soutenir le personnel. Le besoin d'un directeur général ou d'une directrice générale à temps plein s'est assez vite fait ressentir. Les réflexions se sont succédées en 2019, et devraient déboucher, en 2020, sur l'engagement d'un directeur général spécifique pour le CPAS.

Une première activité collective destinée à renforcer les liens a été organisée au mois d'octobre. Je crois que tout le monde s'accordera pour dire que cette première édition a rencontré un franc succès, et l'opération sera donc réitérée chaque année.

Améliorer la communication

Nous nous engageons à informer davantage la population des différentes missions et services proposés par le CPAS via différents canaux. Cette thématique est une bonne illustration des synergies développées avec la Commune, (dont le rapport est en annexe). En attendant la refonte du site internet de la commune en 2020, laquelle prévoira un mini-site spécifique au CPAS, différents articles concernant le CPAS ont été publiés dans le Bulletin communal (ou sont en voie de l'être). Le nouvel agent chargé de la communication à la commune aura également son rôle à jouer afin d'améliorer la communication entre la commune et le CPAS, mais également du CPAS vers les citoyens, notamment via la page Facebook de la commune, vu qu'il n'est pas envisagé de prévoir une page spécifique pour le CPAS. Le chantier relatif à la communication est loin d'être terminé, et poursuivra son évolution en 2020.

Diminuer son impact écologique

La lutte contre le réchauffement climatique est loin d'être oubliée dans l'action du CPAS. C'est ainsi que comme tous les deux ans, la journée énergie sera organisée par le CPAS (en collaboration avec le service énergie de la commune), mais cette fois en début d'année. Durant cette journée, les citoyens seront sensibilisés à la thématique de l'énergie.

Des choix devront également être posés par le CPAS en vue de réduire son empreinte écologique. Un plan d'actions « transition écologique » est en cours d'élaboration au niveau de la Commune et sera proposé à l'approbation du Conseil communal début 2020. Le CPAS s'appropriera ce plan d'actions, du moins pour ce qui lui est applicable.

Conclusion

Comme à chaque début de mandature, cette année 2019 a été en premier lieu caractérisée par une prise de repères nécessaire afin d'avancer sur de solides appuis. Une collaboration a pu s'installer entre l'administration et le politique, permettant le développement d'une relation de confiance qui déterminera nécessairement la suite de la mandature. Le PST, nouvel outil de gestion au service tant de l'administration que du politique, a bien été apprivoisé par les protagonistes, et la communication concernant le CPAS a commencé à se déployer. Les développements qu'ont connus les services d'accueillantes, de livraison de repas, ILA, et l'épicerie sociale m'ont permis de prendre la mesure du travail colossal réalisé « dans l'ombre » par les travailleurs sociaux et par les soutiens administratifs au-delà de leurs tâches liées aux missions de base du CPAS. Je tiens d'ailleurs à remercier l'ensemble de l'équipe pour la qualité de leur travail au quotidien, et pour leur précieuse proactivité.

L'année 2019 se termine sous le signe de la participation qui, comme vous le savez, est très chère à notre majorité et dont le potentiel concernant les bénéficiaires va, à mon sens, bien au-delà d'une simple amélioration de la démocratie. En effet, l'implication d'un public précarisé et sa participation active dans les processus décisionnels qui le concerne est un réel outil d'inclusion sociale et donc de lutte contre la pauvreté. Ne sous-estimons pas la portée de ce beau projet !

Je vous/nous invite donc, en 2020, à demeurer à l'écoute de ce public qui bien de nous surprendre, et à maintenir ce dialogue avec lui, avec bienveillance et humilité. "

RAPPORT SUR LES SYNERGIES COMMUNE-CPAS

Le présent rapport est établi conformément aux décrets du 19 juillet 2018 intégrant le renforcement des synergies dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et dans la loi organique du 8 juillet 1976 des Centres Publics d'action sociale.

Une synergie entre la commune et le CPAS est une volonté commune et partagée de gérer ou réaliser un service, une action, un projet ou une mission ensemble ou encore de confier à une des institutions locales la réalisation ou la gestion d'un service, une action, un projet ou une mission en vue d'opérer des économies d'échelles, d'accroître l'efficacité organisationnelle et de viser l'efficience du service public en respect des missions et de l'autonomie de chacun.

Des synergies sont développées depuis longtemps entre la Commune des Bons Villers et le CPAS compte tenu de la taille de la Commune d'une part et de la proximité physique entre les deux institutions d'autre part. En 2019, les domaines concernés par les synergies étaient très variés : cohésion sociale, logement, informatique, ressources humaines, secrétariat général, sécurité/hygiène, travaux et énergie.

Dans le domaine des ressources humaines, il s'agit d'échanges d'informations et de conseils, de la coopération sur la mise au travail de personnes émergeant au CPAS et annuellement de la cession des points APE en vue d'optimiser leur utilisation. Cette année le CPAS a, à nouveau, cédé 20 points à la commune.

A partir du 1er janvier 2020, les deux institutions partageront le même logiciel de gestion des ressources humaines, lequel sera géré par le service du personnel de la commune. La technicienne de surface du CPAS sera par ailleurs intégrée dans le staff des techniciennes de surface de la commune afin d'optimiser l'organisation du travail et faciliter les remplacements. S'agissant d'emploi, on ne saurait omettre de mentionner le directeur général et le directeur financier qui sont communs à la Commune et au CPAS.

Le projet est également de travailler ensemble en 2020 sur l'actualisation des statuts administratif et pécuniaire ainsi que du règlement de travail.

L'intention est de créer un service support commun.

Logistique

Occasionnellement, des mises à disposition d'ouvriers ou des prêts de matériel dans un sens comme dans l'autre sont réalisées. A titre d'exemple en 2019, le service des travaux est intervenu pour la réparation de la chaudière du bâtiment sis rue JB Loriaux ou encore pour la réparation des parlophones dans les bâtiments sis rue des Français. Les véhicules 9 places de la commune et du CPAS font également régulièrement l'objet de mise à disposition croisée.

Petite enfance

Le CPAS et le Service de l'Accueil de la Petite Enfance se contactent et font régulièrement le point sur les disponibilités des places soit chez les accueillantes soit à la crèche de Frasnes ou à la crèche de Mellet afin de répondre aux demandes des jeunes parents.

Sur ce thème, la commune et le CPAS ont étroitement collaboré dans la création d'un co-accueil à Wayaux. La commune a soutenu le CPAS en aménageant et en mettant à disposition les locaux nécessaires pour l'ouverture de ce service.

Cohésion sociale

Le partenariat Commune-CPAS fonctionne également dans le cadre du projet « été solidaire ». Le dossier est porté par l'administration communale mais la collaboration est étroite avec le CPAS. En 2019, les travaux suivants ont été réalisés grâce à cette collaboration :

1° A la Rue des Français : mise en peinture façade, réparation des bacs à fleurs et conception de nouveaux mobiliers en palettes ;

2° A la crèche à Wayaux: ponçage de la terrasse et pose de vernis.

Commune et CPAS ont également entamé une réflexion commune sur le développement de projets dans le bâtiment rue JB Loriaux et appartenant au CPAS. Cette collaboration a notamment débouché sur la rédaction commune d'une fiche projet portant sur la création d'un lieu d'activités citoyennes dans le cadre du PCDR.

Par ailleurs, les deux institutions ont conclu, ou sont en passe de le faire, une convention avec l'ASBL GACEP. Ce Centre, agréé et subsidié par la Fédération Wallonie-Bruxelles a pour raison sociale d'organiser, pour la division de Charleroi de l'arrondissement judiciaire du Hainaut, les prestations éducatives et d'intérêt général prévues par les articles 101, §1er, 2° et 108, al.2, 3° du Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse. La conclusion de ces conventions avec le GACEP offre des possibilités de synergie dans ce secteur entre les deux administrations.

Energie

Sur le plan de l'énergie, la journée programmée le 26 janvier 2020 se fera à nouveau en parfaite entente entre les deux institutions, chacune amenant ses ressources et son savoir-faire.

Marchés publics

Cette fin d'année 2019 verra l'aboutissement du marché public conjoint ayant pour objet la révision des contrats d'assurance.

Les deux institutions font appel pour un grand nombre de marchés aux centrales d'achat de la Province du Hainaut et du Service Public de Wallonie ; ce qui réduit la nécessité de passer des marchés conjoints.

Communication

D'un point de vue logistique, les envois postaux sont mutualisés afin de réaliser des économies d'échelle.

Un chargé de communication a été engagé par la Commune qui sera, pour le CPAS également, un relais pour la communication vers l'extérieur.

Le Conseil communal,

PREND ACTE

De la note de politique générale 2020 portant sur le programme d'actions du C.P.A.S. et du rapport annuel sur les synergies entre la commune et le Centre Public d'Action sociale.

Le Président clôt la séance à 19 heures 30

FAIT EN SEANCE DATE QUE DESSUS,

POUR LE CONSEIL,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

B. WALLEMACQ

M. PERIN

POUR LE CPAS,

Le Directeur général f.f.

La Présidente,

B. WALLEMACQ

A.-L. DESMIT